

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

A2026 - 089

ARRETE NOMMANT DES MEMBRES EXTRAMUNICIPAUX DU COMITE CONSULTATIF « DEVELOPPEMENT DURABLE, ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT »

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2026, déterminant les comités consultatifs ;
- Vu** les candidatures reçues par la Commune ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres extramunicipaux du comité consultatif « Développement durable, espaces verts et environnement » :

- Monsieur Bernard TRINQUIER, représentant l'association « Arrosoir et Coccinelle »
- Monsieur Jean-Pierre MELLADO

Article 2 :

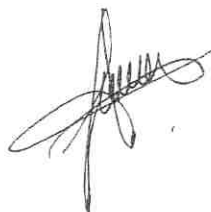
- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- L'Adjointe au Maire Déléguée ;
- La Secrétaire Générale;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 16 avril 2026

Jules FERNANDEZ,

Maire de REDESSAN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-213002115-20260416-A2026_089-A